

Rapport d'Orientations budgétaires 2023

**Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Du 15 mars 2023**



LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE-CADRE JURIDIQUE

- La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, qui constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité. Cette obligation est désormais codifiée à l'article L 2312-1 du CGCT.
- La loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, est venue compléter et définir le contenu des informations du DOB, qui s'appuie sur un rapport joint à la délibération actant la tenue du débat.
- Ce rapport s'inscrit dans une volonté de clarté et d'évaluation financière de l'action municipale.
- Il vise à informer l'assemblée délibérante de l'évolution de la situation financière de l'établissement, ainsi que des propositions de la municipalité sur les choix budgétaires de l'exercice 2023, en tenant compte de l'environnement économique et des dispositions financières gouvernementales impactant les collectivités.

SOMMAIRE

☐ Centre Communal d'Action Sociale

- Orientations : projets 2023
- Dépenses et recettes de fonctionnement
- Masse salariale et structure du personnel
- Orientations : investissements 2023

☐ Résidence Autonomie Héloïse

- Orientations : projets 2023
- Dépenses et recettes de fonctionnement
- Masse salariale et structure du personnel

Centre Communal d'Action Sociale

☐ Les services principaux

- Services sociaux d'aide à la personne
- Séniors

☐ Budget annexe

- Résidence Autonomie Héloïse

Orientations : projets 2023

☐ AIDE A LA PERSONNE

- Poursuite des actions d'aide des publics précaires (chèques Services, secours d'urgence), suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, suivi de toutes les demandes d'aide des personnes isolées et couples sans enfant
- Instruction des demandes d'aides sociales du CCAS et d'autres services sociaux comme le Conseil Départemental
- Commande d'une Analyse des Besoins Sociaux, selon des modalités et un périmètre en cours de définition
- Mise en place de permanences administratives en direction du public du pôle social, à raison de 2 permanences par mois

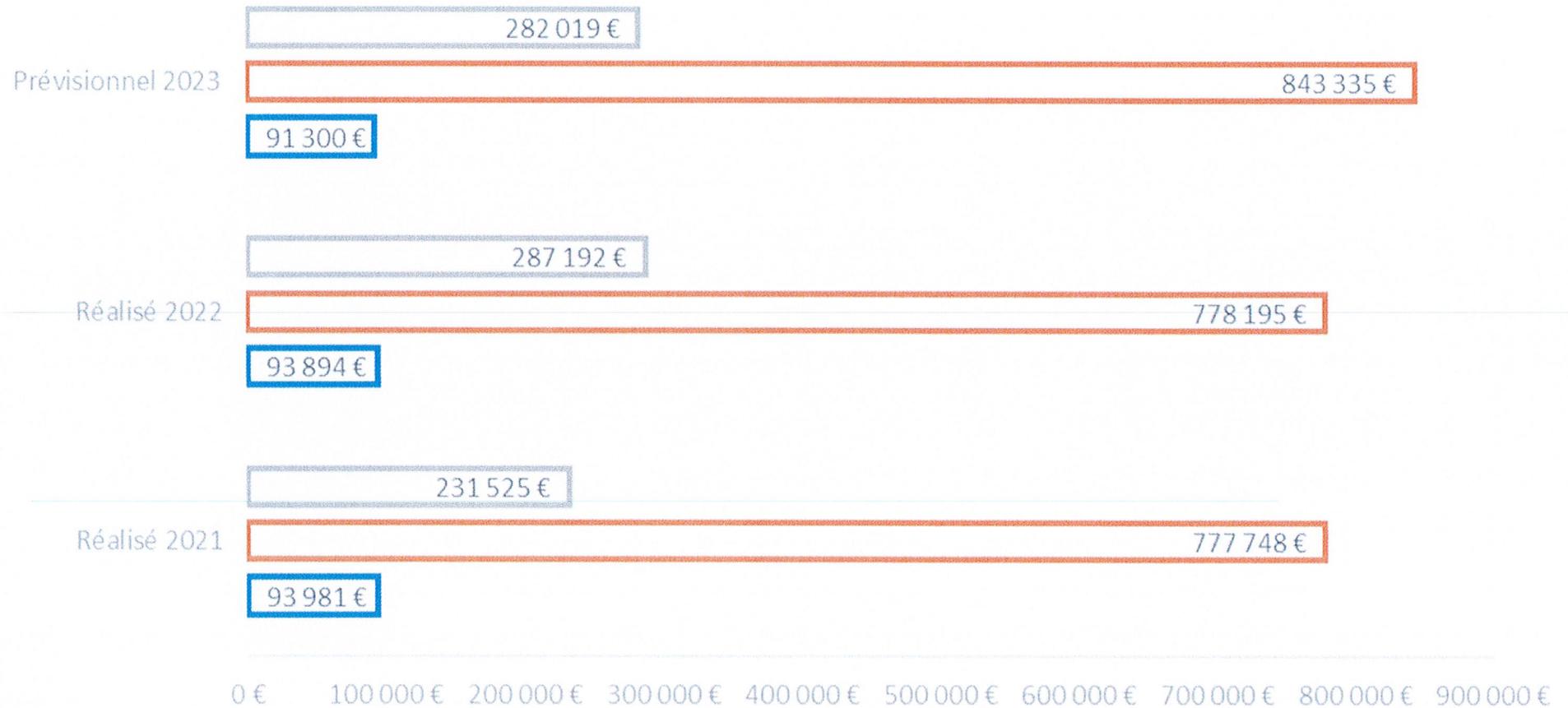
Orientations : projets 2023

☐ SENIORS

- Réflexion sur les perspectives de développement du service d'aide à domicile en lien avec le recrutement d'un nouveau responsable et afin de répondre aux axes prioritaires de l'Etat sur le maintien des séniors à domicile
- Développement du programme de formation pour les aides à domicile dans la perspective de l'évaluation externe
- Maintien du programme d'activités (2 séjours, Sorties estivales et de Noël, lotos ...)
- Poursuite du repérage des personnes isolées à domicile, constitution de la liste des personnes vulnérables
- Semaine bleue, selon la thématique 2023
- Partenariat avec Unis-Cité avec 2 volontaires en service civique pour soutenir les séniors isolés, de janvier à juin
- Lancement des premières actions du Conseil des Aînés
- Poursuite des thés dansants, lancés en 2022
- Noël des séniors (colis – 1000 colis depuis 2020 et goûter spectacle)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 CCAS

■ Chap 011 ■ Chap 012 ■ Chap 65



Dépenses de fonctionnement 2023 du CCAS

Chapitre 011 : charges à caractère général

En 2022, le CCAS est revenu à une estimation du coût des animations sans Covid. Le CCAS souhaite maintenir sa capacité d'offre pour les séniors.

Comme tous les bâtiments communaux, le CCAS a été impacté par la hausse des fluides dont nous devons tenir compte pour le BP en 2023.

Chapitre 012 : charges de personnel

Ce chapitre a été revu à la hausse en 2023. En effet, la loi Ségur va lourdement impacter ce chapitre avec le complément de traitement indiciaire dû à 7 agents avec un rattrapage de 8 mois sur 2022 et le maintien de celui-ci en 2023.

Par ailleurs, il faut prendre en compte qu'en 2023 la hausse de 3,5 % des salaires des agents sera calculée sur une année complète et non 6 mois comme en 2022.

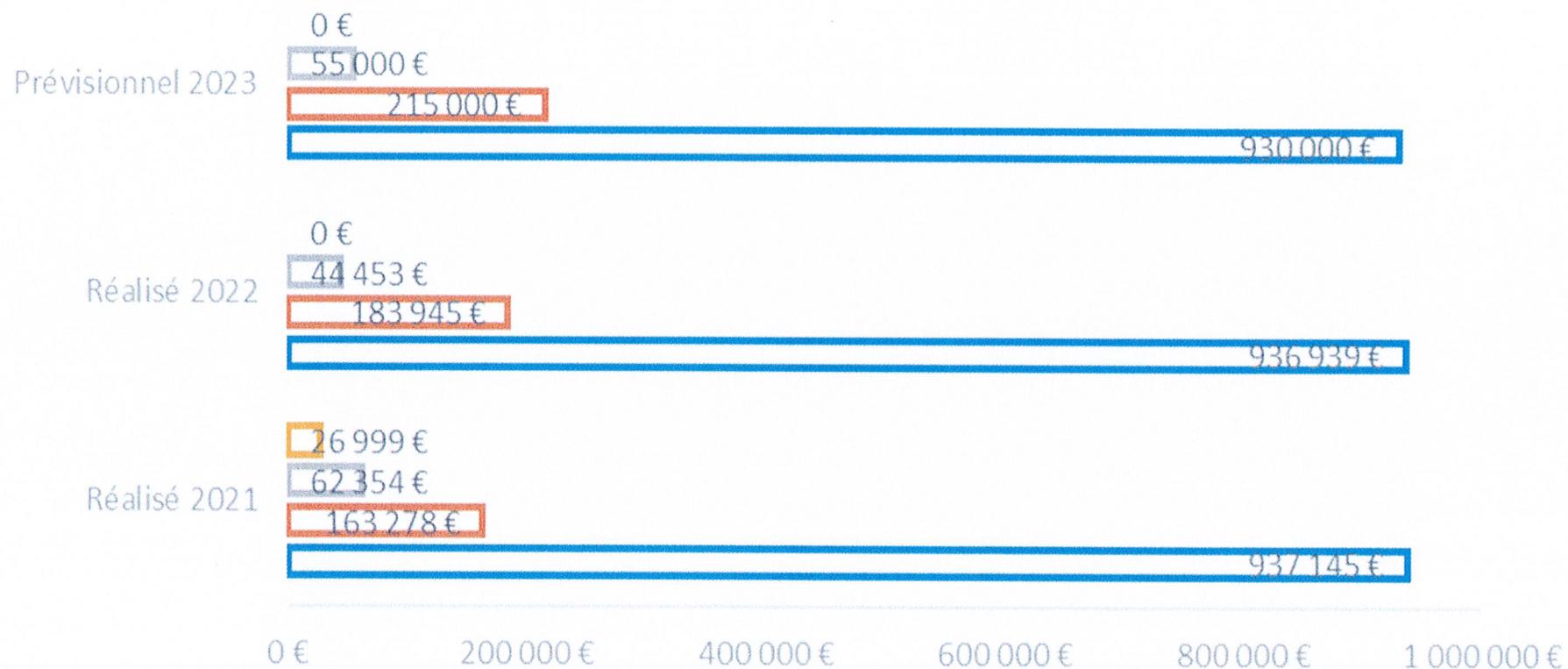
Le CCAS projette également de remplacer (à temps partiel) de façon pérenne l'agent de nettoyage parti en 2021.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux aides facultatives et aux aides pour garde d'enfants en bas âge. Ce volet n'avait cessé de baisser depuis le début de la crise sanitaire. Il semblerait que l'arrivée massive du télétravail ait poussé les parents à s'organiser autrement, mais ce mouvement a tendance à se stabiliser.

RECETTES de FONCTIONNEMENT 2023 CCAS

■ Chap 013 ■ Chap 77 ■ Chap 70 ■ Chap 74



Recettes de fonctionnement 2023 du CCAS

Chapitre 70 : produits des services

Ce chapitre est à la hausse, dans la mesure où le CCAS considère que toutes ses activités vont être à la hausse (SAD, portage, animations séniors, séjours ...).

Le changement du prestataire des portages de repas a permis de fidéliser les usagers, globalement plus satisfaits.

Chapitre 74 : dotations, participation caisses et subvention ville

Ce chapitre est légèrement à la baisse, car nous n'avons pas eu d'éléments nous laissant entendre que les caisses qui participent financièrement à la prise en charge des aides à domicile augmentent leurs participations aux structures. Cependant, la volonté de rembourser la prestation à la minute, et non à l'heure, nous fait craindre une diminution des recettes.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Ce montant correspond aux différents remboursements dus par la résidence Héloïse au CCAS. La résidence réduit sa dette d'année en année.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce Chapitre correspond au remboursement par la résidence Héloïse des permanences faites par des agents du CCAS.

Or le CCAS doit également rembourser les heures faites par des agents de la résidence Héloïse pour le compte du CCAS. En 2022, pour la première fois cette ligne était nulle, nous avons la même estimation en 2023.

Evolution de la masse salariale du Centre Communal d'Action Sociale

		2021	2022	2023 prévisionnel
Masse salariale	Montant	777 750 €	778 195 €	843 335 €
	Evolution de BP à BP + DM	-5.94%	- 0,74 %	
Effectifs physiques	Nombre	21	18	20 *
ETP	nombre	20,55	15,84	17

* Aucun poste n'a été créé en 2023 au CCAS. Cependant, 2 agents ayant été remplacés (suite à une démission et un départ en retraite) l'effectif réel au 31/12/2023 aura été de 20 agents différents ayant été employés par le CCAS au cours de l'année.

Structure du personnel du CCAS

Temps de travail des agents

1 607 heures/an, correspondant à la durée légale du travail

A venir

Le CCAS va recruter un agent à temps partiel pour remplacer l'agente démissionnaire partie fin 2021. Nous avons pallié ce remplacement par la mutualisation d'un agent qui intervenait également sur la résidence Héloïse. Ce recrutement permettra la pérennisation du poste.

La loi Ségur va permettre une revalorisation conséquente des salaires des aides à domicile et d'un agent du pôle social et logement.

La prise en compte sur une année complète de l'augmentation du traitement des fonctionnaires intervenue en juillet 2022.

Le remplacement de la responsable du pôle sénior, l'agent recruté devrait être d'une catégorie supérieure.

Etat des postes pourvus au CCAS au 01/01/2023

	Effectif	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Hommes	Femmes	Effect absent pour raison de santé	Motif
Cat A	2	0	2	0	2	0	
Cat B	2	2	0	0	2	0	
Cat C	14	14	0	0	14	2	CLD et disponibilité office raison de santé
Total	18	16	2	0	18	2	

Orientations : investissements 2023

La flotte des 3 véhicules du service d'aide à domicile est âgée de 20 ans. Ces voitures ne sont plus adaptées aux besoins des seniors qui sont transportés dans le cadre de nos interventions (trop basses et peu confortables). Le remplacement d'une partie des véhicules est à l'étude.

Le service d'aide à domicile évolue chaque année, notamment à la demande des financeurs. L'achat de téléphones portables pour équiper les agentes va devenir nécessaire notamment dans le cadre de la télédéclaration de présence chez les usagers.

Résidence Autonomie Héloïse

Etablissement avec budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

- . Objectif d'un accompagnement de qualité aux résidents en favorisant un environnement où il fait bon vivre, de bien-être et de sécurité au quotidien
- . Maintien de la politique d'amélioration de la qualité des prestations en tenant compte des évolutions des besoins des résidents, avec la poursuite de l'embellissement des lieux de vie communs (changement de mobilier, insonorisation de la salle restaurant ...).
- . Poursuite Ateliers: Chorale, percussions, yoga, gymnastique adaptée, jeux de société, théâtre, développement de nouveaux ateliers, comme celui qui sera mis en place par l'association Siel Bleu portant sur la mémoire du corps en partenariat avec le Conseil Départemental, par le biais du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)

La ville propriétaire depuis 1 an

Val D'Oise Habitat qui était est propriétaire du bâtiment qui constitue la résidence Héloïse, a remis les clefs à la ville à l'issue du bail emphytéotique le **10 février 2022**.

Ce changement de propriétaire a impacté le CCAS gestionnaire, par le biais d'un nouvel interlocuteur qui se trouve être le service bâtiment de la ville.

Cela a permis notamment de faire une remise à niveau sur tous les points de contrôle et sécurité du bâtiment,

Tous les contrôles quinquennaux ou triennaux ont pu être effectués pour assurer la sécurité des résidents.

L'arrivée de la nouvelle responsable a également permis de remettre à jour l'ensemble des contrats de maintenance de la résidence.

Orientations : amélioration du cadre de vie

En 2022, la ville a concédé une baisse des loyers à la résidence Héloïse (**environ 11 000 €/mensuels pour VOH contre 8000 €/mensuels pour la ville**). La diminution du coût des loyers avait comme objectif principal de réaliser des projets allant dans le sens de l'amélioration du cadre de vie des résidents. Mais les augmentations des charges et notamment celles des fluides ont en partie absorbé la manne financière.

Malgré tout, la salle de restaurant a pu être intégralement repeinte et le mobilier d'origine (vieux de 45 ans), a également pu être changé. La réfection complète de 3 logements a également pu être entreprise.

En 2023, il faudra envisager la poursuite de la rénovation et la décoration du rez de jardin, mais aussi la réfection de 3 à 4 studios, dont les résidents présents depuis très longtemps sont partis dernièrement.

Orientations : projets 2023

☐ Les résidents

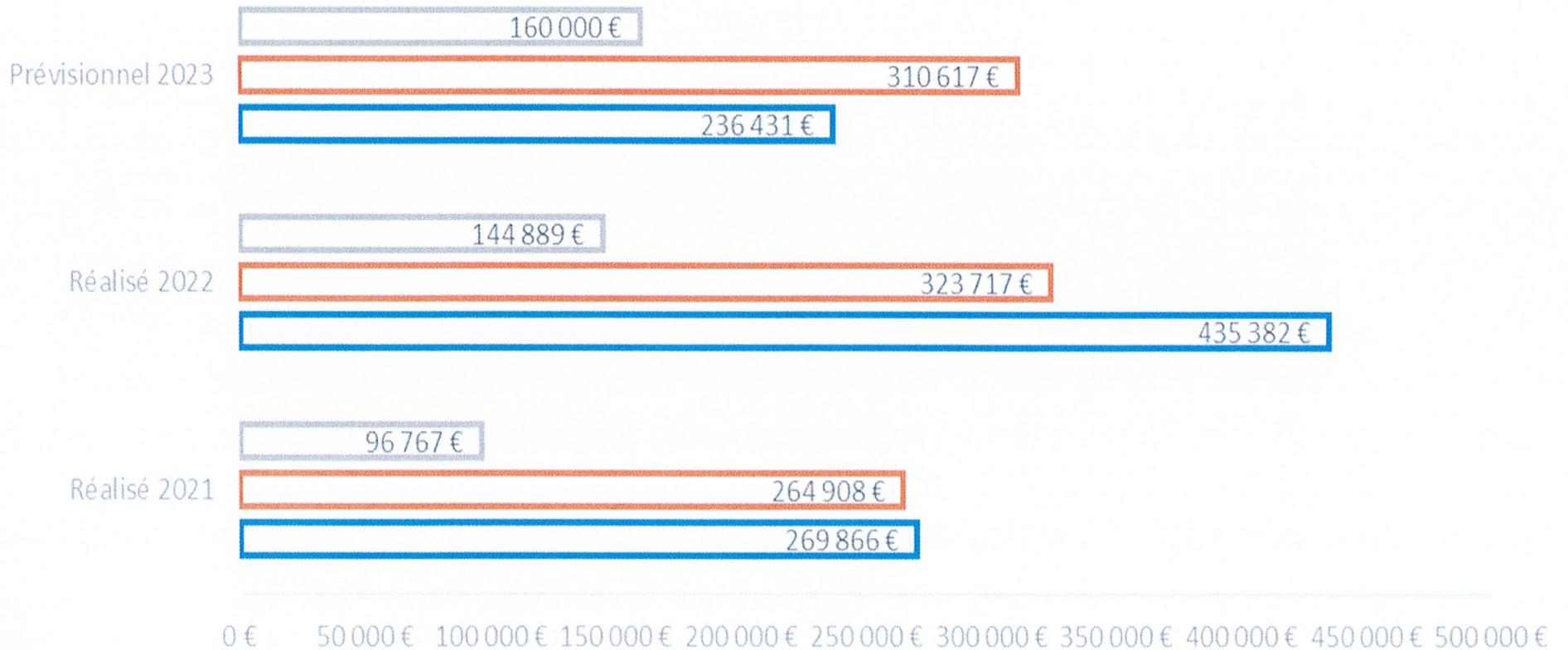
- Poursuite de la vie sociale et culturelle à travers un programme fort d'animations (Ateliers, groupes de parole, après-midis jeux, rencontres intergénérationnelles)
- Reprise des repas d'anniversaire avec animations musicales
- Continuité des actions du CVS, bien installé depuis 2022

☐ Cadre de vie

- Améliorer la communication au sein de la résidence, notamment par le biais de l'affichage
- Développement des animations autour des ateliers théâtre et jeux de société, lancement d'un nouvel atelier sur la mémoire du corps
- Rédaction du nouveau projet d'établissement
- **Développement des ateliers informatiques avec les services civiques**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 RESIDENCE HELOISE

■ Chap 011 ■ Chap 012 ■ Chap 016



Dépenses de fonctionnement 2023 de la résidence Héloïse

Chapitre 011 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

C'est le chapitre le plus impacté par la hausse des fluides. En 2022, une DM avait été faite pour alimenter ce dernier. Il faut compter qu'en 2023, cette hausse des fluides est estimée sur une année complète. Par ailleurs, des fournisseurs comme Soreset ayant également augmenté leurs tarifs, ce chapitre est particulièrement touché.

Chapitre 012 : charges de personnel

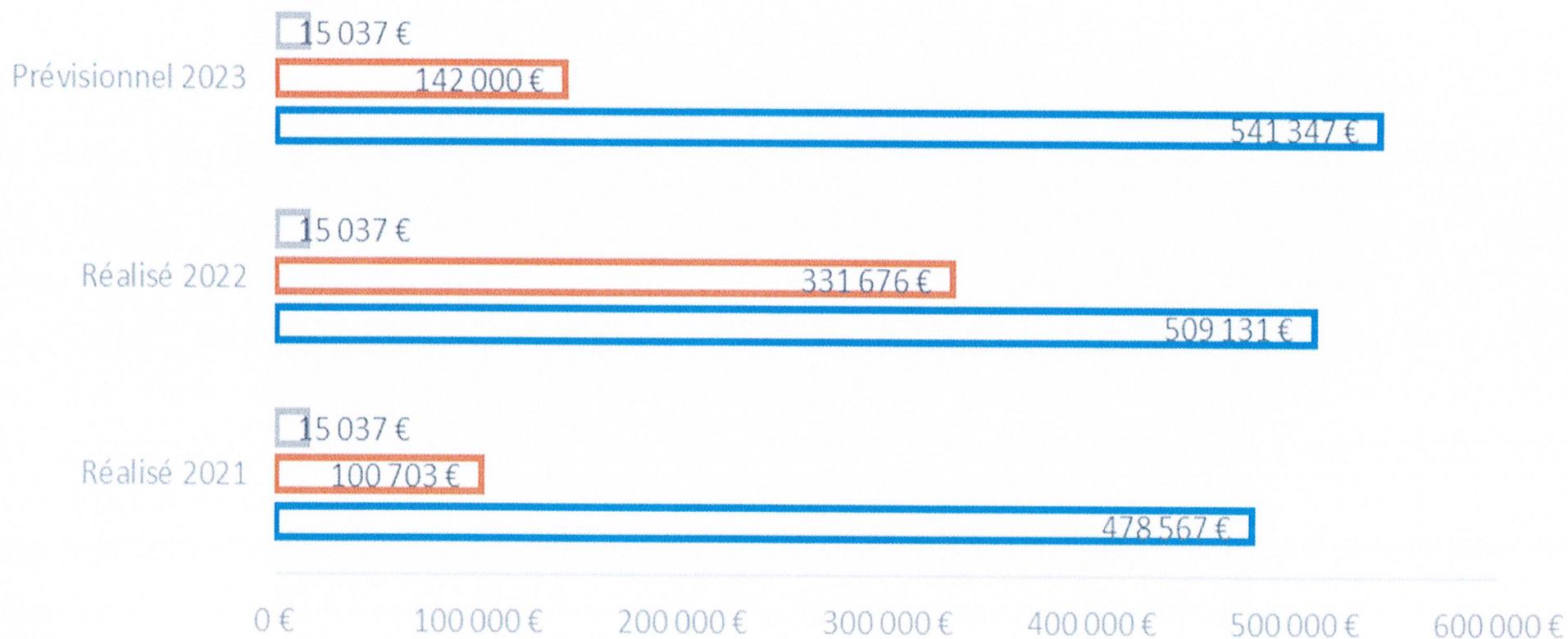
Le volet RH de la résidence Héloïse est dorénavant stable avec une équipe complète. La fin du remplacement d'un agent en arrêt longue maladie, par un agent temps plein, apporte malgré tout une variation à la baisse sur ce chapitre.

Chapitre 016 : dépenses afférentes à la structure

La baisse de ce chapitre, en comparaison à l'an passé, s'explique par le remboursement à la ville des crédits d'investissements versés en 2022 par VOH compte tenu de la fin du bail emphytéotique. Le montant de ce remboursement n'a fait que transiter (en recette et dépense) sur le compte de la résidence.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 RESIDENCE HELOISE

■ Chap 019 ■ Chap 018 ■ Chap 017



Recettes de fonctionnement 2023 de la résidence Héloïse

Chapitre 017 : produits de la tarification

Ces recettes sont celles des loyers, des repas en portage et de la buanderie. Elles ne concernent que les recettes générées par les résidents. En 2023, la promotion pour l'arrivée de nouveaux résidents est entamée, elle devrait éviter la vacance de logement. La révision de la tarification, inchangée depuis 2016, permet aussi de revoir à la hausse ce chapitre.

Chapitre 018 : autres produits d'exploitation

Ce chapitre est considérablement en baisse, car en 2022 la résidence a reçu le remboursement des avances en investissement faites à l'ancien bailleur (175 000 €). Ce montant a été reversé à la ville en prévision des travaux qui pourront être faits à la résidence Héloïse par la ville (variation également visible au chapitre 016 des dépenses).

Chapitre 019 : produits financiers

Ce chapitre reste inchangé et ne changera pas jusqu'en 2024 inclus, car il s'agit des intérêts d'un legs qui arrivera à échéance l'année suivante.

Evolution de la masse salariale de la R.A Héloïse

		2021	2022	2023 Prévisionnel
Masse salariale	Montant	306 500 €	323 717 €	307 783 €
	Evolution de BP à BP + DM	-5,42%	+ 10,41 %	
Effectifs physiques	nombre	7	8	8
ETP	nombre	7	8	8

Etat du personnel de la R.A au 01/01/2023

	Effectif	Titulaires	Contractuels	Hommes	Femmes	Effect absent pour raison de santé	Motif
Cat A	1	1	0	0	1	0	
Cat B	0	0	0	0	0	0	
Cat C	7	6	1	1	6	1	ALM
Total	8	7	1	1	7	1	

Structure du personnel de la R.A Héloïse

Temps de travail des agents

1 607 heures/an, correspondant à la durée légale du travail

Avantages en nature

Un logement de fonction, pour nécessité absolue de service, mis à disposition de la gardienne de la résidence Héloïse.

A venir

Fin de la mutualisation d'un agent avec le CCAS, cet agent remplaçait un titulaire en arrêt maladie.